

Réunion du 2 avril 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Jean-Michel FETSCH

N° CP/2012/277 - Administration générale - 5
Prise à bail transitoire de locaux pour le Service de protection de l'enfance à MOLSHEIM

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le bail à conclure avec la SARL "Ecospace" relatif à la prise en location temporaire sur une durée maximale de 24 mois à compter du 15 avril 2012, de locaux d'une superficie de 225 m² au premier étage de l'immeuble "Le Grand Sport", et des places de stationnement correspondantes, situés 18, rue Gaston Romazzotti à MOLSHEIM et destinés aux activités du Service de protection de l'enfance.

Le bail comporte la possibilité pour le Département de résilier à tout moment après l'expiration d'une période ferme de 12 mois. Le loyer hors charges s'établit à 32 700 € HT par an, indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer ce bail au nom du Département et approuve le versement à la Société "Rive Gauche CBRE", d'honoraires de négociation d'un montant de 1 883,70 €.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120402-66539-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/04/12